

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ARIJE EL-MEDINA

Siège social : 3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2023	2022
<u>Actifs</u>		3 587 884	3 528 800
<u>Actifs Non Courants</u>		2 204 957	1 823 014
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles			-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
		-	
Immobilisations corporelles	A.1	2 208 725	1 826 571
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(3 768)	(3 557)
Immobilisations financières			-
		-	
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>2 204 957</u>	<u>1 823 014</u>
Autres Actifs Non Courants			-
<u>Actifs Courants</u>		1 382 927	1 705 786
Stocks			-
Provision sur stock			-
Clients et Comptes Rattachés		-	-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	335 819	268 297
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	1 000 000	1 300 000
		-	
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	47 108	137 489

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
<i>Capitaux propres et Passifs</i>		3 587 884	3 528 800
<u>Capitaux propres</u>		3 528 433	3 501 902
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légales		1 107	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		795	(20 232)
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		3 501 902	3 479 768
Résultat de l'exercice		26 531	22 134
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<i>C.1</i>	3 528 433	3 501 902
<u>Passifs</u>		59 451	26 898
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		59 451	26 898
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>P.1</i>	30 045	7 432
Autres passifs courants	<i>P.2</i>	29 406	19 466
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2023	2022
<u>Produits d'exploitation</u>		=	=
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		65 740	70 657
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	50 109	49 022
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	211	287
Autres charges d'exploitation	R.3	15 420	21 348
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		(65 740)	(70 657)
Charges financières nettes	R.4	(616)	(137)
Produits des Placements	R.5	97 873	102 588
Autres gains ordinaires	R.6	1 595	1
Autres pertes ordinaires	R.7	(571)	(3 933)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		32 541	27 862
Impôt sur les bénéfices		5 008	4 774
Contribution sociale de solidarité		1 002	955
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		26 531	22 134
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		26 531	22 134

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		<u>(8 227)</u>	<u>(27 036)</u>
Résultat de l'exercice		26 531	22 134
Modification comptable		-	-
Ajustement pour			
* Amortissement	F.1	211	477
* Provision		-	-
* Reprise sur provision		-	-
Variation			
* Créances clients		-	-
* Autres actifs courants et non courants	F.2	(67 522)	(64 371)
* Fournisseurs et autres dettes	F.3	32 553	14 724
Plus ou moins-values de cession		-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		<u>(382 154)</u>	<u>(396 718)</u>
Décassements affectés à l'acquisition			
d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.4	(382 154)	(396 718)
Encaissements provenant de la cession			
d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Encaissements provenant de la cession			
d'immobilisations financières		-	-
<u>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</u>		<u>300 000</u>	<u>500 000</u>
Remboursements des emprunts		-	-
Flux de placement	F.5	300 000	500 000
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>(90 381)</u>	<u>76 246</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	F.6	<u>137 489</u>	<u>61 242</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	F.7	<u>47 108</u>	<u>137 489</u>

***Notes Relatives
Aux Etats Financiers***

Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2023.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Equipements de bureau	:	20 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

La valeur nette des Immobilisations corporelles a connu une augmentation de 381 943 dinars en passant de 1 823 014 dinars au 31/12/2022 à 2 204 957 dinars au 31/12/2023

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 837	-	16 837
Constructions	2 187 934	-	2 187 934
Immobilisations corporelles en cours	180	-	180
Autres immobilisations corporelles	3 774	(3 768)	6
Total	2 208 725	(3 768)	2 204 957

A.2 : Autres Actifs Courants

La valeur des Autres actifs courants a connu une augmentation de 67 522 dinars en passant de 268 297 dinars au 31/12/2022 à 335 819 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs débiteurs	60 890	59 383	1 507
Produits à recevoir	-	-	-
Report d'impôt	67 639	52 708	14 931
Crédit de TVA à reporter	206 771	156 206	50 565
Charges constatées d'avances	519	-	519
Total	335 819	268 297	67 521

A.3 : Placements et autres actifs financiers

La valeur des Placements et autres actifs financiers a connu une diminution de 300 000 dinars en passant de 1 300 000 dinars au 31/12/2022 à 1 000 000 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Placements	1 000 000	1 300 000	(300 000)
Total	1 000 000	1 300 000	(300 000)

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	46 410	137 186	(90 776)
Caisse siège social	698	303	395
Total	47 108	137 489	(90 381)

C.1 : Capital Social

La valeur des Capitaux propres a connu une augmentation de 26 531 dinars en passant de 3 501 902 dinars au 31/12/2022 à 3 528 433 dinars au 31/12/2023

	Capital	Rve. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2022	3 500 000	-	(20 232)	22 134	-	3 501 902
Résultat à affecter	-	1 107	21 027	(22 134)	-	-
Rt de la période	-	-	-	26 531	-	26 531
Solde 31/12/2023	3 500 000	1 107	795	26 531	-	3 528 433

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur des Fournisseurs et comptes rattachés a connu une augmentation de 22 613 dinars en passant de 7 432 dinars au 31/12/2022 à 30 045 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs d'exploitation	29 368	6 755	22 613
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Total	30 045	7 432	22 613

P.2 : Autres passifs courants

La valeur des Autres passifs courants a connu une augmentation de 9 940 dinars en passant de 19 466 dinars au 31/12/2022 à 29 406 dinars au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 993	2 428	565
Impôt à liquider	1 002	956	46
Autres impôts, taxes & versements assimilés	6 940	2 229	4 711
Produits constatés d'avance	10 624	5 949	4 676
Charges à payer	4 891	5 000	(109)
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Séc. sociale & autres organismes sociaux	2 800	2 748	52
Total	29 406	19 466	9 940

R.1 : Charge de personnel

Les Charges de personnel ont connu une augmentation de 1 087 dinars en passant de 49 022 dinars en 2022 à 50 109 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Salaires et compléments de salaires	42 803	41 874	929
Charges sociales légales	7 306	7 148	158

Total	50 109	49 022	1 087
--------------	---------------	---------------	--------------

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une diminution de 76 dinars en passant de 287 dinars en 2022 à 211 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	211	287	(76)
Total	211	287	(76)

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation ont connu une diminution de 5 928 dinars en passant de 21 348 dinars en 2022 à 15 420 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Entretien et réparations	-	705	(705)
Primes d'assurances	346	1 395	(1 049)
Etudes, recherches et divers services extérieurs	1 000	2 440	(1 440)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 010	13 386	(6 376)
Publicités, publications, relations publiques	3 330	100	3 230
Transports de biens et transports collectifs du personnel	-	39	(39)
Déplacement, missions et réceptions	31	34	(3)
Frais postaux et frais de télécommunications	617	534	83
Services bancaires et assimilés	248	405	(156)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 284	1 256	28
Autres impôts, taxes et versements assimilés	267	469	(202)
Autres charges d'exploitation	1 287	585	702
Total	15 420	21 348	(5 928)

R.4 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes ont connu une augmentation de 479 dinars en passant de 137 dinars en 2022 à 616 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Charges d'intérêts	616	137	480
Total	616	137	480

R.5 : Produits des placements

Les Produits des placements ont connu une diminution de 4 715 dinars en passant de 102 588 dinars en 2022 à 97 873 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Produits de placements	97 873	102 588	(4 715)
Total	97 873	102 588	(4 715)

R.6 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires ont connu une augmentation de 1 594 dinars en passant de 1 dinar en 2022 à 1 595 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Pd net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	1 595	1	1 594
Total	1 595	1	1 594

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires ont connu une diminution de 3 362 dinars en passant de 3 933 dinars en 2022 à 571 dinars en 2023

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Ch./cess d'imm. & aut pert./élt n. récu.	571	3 933	(3 362)
Total	571	3 933	(3 362)

F.1 : Amortissements

Les Amortissements ont connu une diminution de 266 dinars en passant de 477 dinars en 2022 à 211 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dot. aux amortissements de l'exercice	211	477	(266)
Total	211	477	(266)

F.2 : Variation des autres actifs courants et non courants

Les Autres actifs courants ont connu une augmentation de 67 522 dinars en passant de 268 297 dinars en 2022 à 335 819 dinars en 2023, soit une variation négative de trésorerie de 67 522 dinars

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres actifs courants	335 819	268 297	(67 522)
Total	335 819	268 297	(67 522)

F.3 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Les Fournisseurs et autres dettes ont connu une augmentation de 32 553 dinars en passant de 26 898 dinars en 2022 à 59 451 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	30 045	7 432	22 613
Autres passifs courants	29 406	19 466	9 940
Total	59 451	26 898	32 553

F.4 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Les Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations ont connu une diminution de 14 564 dinars en passant de 396 718 dinars en 2022 à 382 154 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Acq. d'immobilisations corporelles	382 154	396 718	(14 564)
Total	382 154	396 718	(14 564)

F.5 : Flux de placement

Les Flux de placement ont connu une diminution de 200 000 dinars en passant de 500 000 dinars en 2022 à 300 000 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Placements	300 000	500 000	(200 000)
Total	300 000	500 000	(200 000)

F.6 : Trésorerie au début de l'exercice

La Trésorerie au début de l'exercice a connu une augmentation de 76 247 dinars en passant de 61 242 dinars en 2022 à 137 489 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	137 186	60 503	76 683
Caisse	303	739	(436)
Total	137 489	61 242	76 247

F.7 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La Trésorerie à la clôture de l'exercice a connu une diminution de 90 381 dinars en passant de 137 489 dinars en 2022 à 47 108 dinars en 2023

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Banques	46 410	137 186	(90 776)
Caisse	698	303	395
Total	47 108	137 489	(90 381)

Rapport Général



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.587.884 Dinars et un résultat bénéficiaire de 26.531 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juin 2023 a approuvé la décision du Conseil d'Administration relative à une augmentation de capital de 1.750.000 dinars, portant le capital social de 3.500.000 dinars à 5.250.000 dinars.

À la date du présent rapport, l'ouverture de la souscription, telle que prévue par les articles 301 et 302 du Code des sociétés commerciales, n'avait pas encore été réalisée. Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 294 du Code des sociétés commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le

contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous

rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly

Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Rapport Spécial



Sfax, le 20 mai 2026

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Le Commissaire Aux Comptes

Mehdi Ben Daly



Mehdi BEN DALY
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie